



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 72674

## Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à la demande de la Confédération française des retraités, sur l'insuffisante représentation, au sein de certaines instances, des associations de retraités. Le Conseil économique et social, au niveau national, ne comprend par exemple pas en son sein de représentation des associations de retraités. Les conseils économiques et sociaux régionaux ne comptent pas non plus de collèges réservés auxdites associations, un poste seulement de « personne qualifiée » étant réservé à un retraité. La Confédération française des retraités (CFR) demande en ce sens la création de six postes réservés aux associations de retraités représentatives nationales dans chaque CESR. La CFR demande en outre que les associations de retraités soient intégrées dans les instances de responsabilité (conseil d'administration notamment) de la CNAV, des caisses de retraite complémentaire, de la CNAM, de l'ACCOSS et des structures déconcentrées (CRAM, CPAM...). Il souhaiterait qu'elle l'informe de la position de son ministère sur ces attentes de la CFR, justifiées par la proportion grandissante du nombre de retraités au sein de la population française.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72674

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 février 2002, page 653